La Commune de Gruyères met au concours le poste d'

Assistant-e de Sécurité Public (ASP), Collaborateur-trice de la police locale à 60 % (H/F)

Tâches principales :

- Accueillir et renseigner les visiteurs de la cité de Gruyères à leur arrivée
- Contrôle du stationnement et de la circulation sur le domaine public communal conformément à la délégation de compétence octroyée à la commune de Gruyères
- Suppléer le policier responsable dans ses tâches
- Organiser la gestion des parkings en collaboration avec le policier communal, les auxiliaires de police et les employés de sécurité privée engagés par la Commune
- Gérer l'organisation de la sécurité et les signalisations adaptées lors des événements touristiques
- Collaborer avec les différents services communaux et effectuer des tâches administratives courantes
- Effectuer le suivi des amendes d'ordre de stationnement en collaboration avec l'administration communale
- Entretenir la signalisation (horodateurs)
- Être disponible à travailler deux week-ends par mois

Profil souhaité :

- Être au bénéfice d'une formation professionnelle ASP ou équivalente.
- Être de nationalité Suisse ou titulaire d'un permis C
- Compétences organisationnelles et décisionnelles
- Être domicilié sur ou à proximité de la Commune de Gruyères

Aptitudes nécessaires :

- Faire preuve d'esprit d'initiative et de diplomatie dans l'accueil, avoir le sens du service public
- Être titulaire d'un permis de conduire catégorie B
- Avoir une bonne résistance au stress
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et des connaissances de la langue anglaise et/ou allemande sont souhaitées
- Être autonome et capable de travailler en équipe

Nous offrons

- Un travail varié dans une petite équipe au service de la collectivité
- Des conditions de travail selon le règlement du personnel communal
- Un cadre de travail agréable et varié
- Un contrat à durée indéterminée
- Entrée en fonction de suite ou date à convenir

Les postulations avec lettre de motivation, extrait du casier judiciaire et tous les documents nécessaires doivent être adressées par email à l'adresse (commune@gruyeres.ch) **jusqu'au 9 février 2026, à 12h.**

Le cahier des charges peut être consulté sur le site de la Commune.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Dominique Bays, conseiller communal en charge de la police communale au 079 294 60 08, ou auprès du secrétariat communal, M. Daniel Weber au 026 921 80 90.

Le Conseil Communal